

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MARS 2018

Convocation envoyée par mail et/ou mise dans boîte aux lettres.

L'an deux mille dix-huit, le mardi 20 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de Pont de Metz, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de monsieur BULANT Loïc, maire.

Présents : BEDNARZ MJ, BLONDEL F, BULANT L, DOURNEL-GARAT M, HEBERT MA, HODENCQ N, LECLERCQ E, LHOEST P, PENAUD L, PETIT S, RAVICHON A, SINOQUET C, THERRY R, THILLOY C, THUILLIEZ C.

Excusés : JUNGHANS D, CHOQUART AM.

Procurations : DELAFOSSE G à LHOEST P et JAUNY A à RAVICHON A.

Ouverture de séance à 20h35.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal.

Secrétaire de séance : THILLOY C.

Dernier compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2018 : Accord à l'unanimité.

Monsieur le maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Ordre du jour

- Vente de la parcelle ZL 10,
- Décisions du maire,
- Questions orales.

2018-8 : Vente de la parcelle ZL10

Monsieur le maire rappelle aux élus la délibération 2017-46 du 16/11/2017 autorisant la vente de la parcelle en triangle ZL10 « Aux champs des oisons - Chemin perdu » pour 3 284 m² afin de compenser une partie de l'achat de la propriété rue de l'Eglise.

L'estimation réalisée par les domaines était de 176 000 €.

La procédure de vente mise en place était au plus offrant et selon le projet, avec un dépôt des propositions sous enveloppes avant le 31/01/2018.

Lors de l'ouverture des enveloppes, le 05/02, 5 dépôts avaient été effectués :

- 1 – Une maison d'habitation sur l'ensemble de la parcelle pour 205 000 €.
- 2 – Une maison principale + un petit collectif (6 à 8 appartements) pour 185 000 €.
- 3 – Un lotissement de 6 habitations (style Terres du Soleil) pour 201 000 €.
- 4 – Un aménagement de 6 terrains à bâtir, constructions libres, pour 220 000 €.
- 5 – Un aménagement de 5 parcelles avec maisons en bois pour 225 000 €.

Sur les 5 propositions, aucune ne respectait le SCOTT (Moyenne maximale/parcelle de 400 m²).

2 propositions ont été retenues (4 et 5) mais chacune devait être revue pour mettre leur projet en accord avec le SCOTT.

Après de nouvelles rencontres, le choix s'est fixé sur la proposition n°4 de M. Ridoux et M. Vanhersecke pour un lot de 7 terrains à bâtir en constructions libres pour 220 000 €.

Après le passage du géomètre pour définir les délimitations du terrain, une division parcellaire sera nécessaire.

Monsieur Thuilliez demande si les frais de bornage, réseaux et voiries sont été estimés et qui les prend en charge.

Monsieur le maire répond que le bornage est à la charge de la commune et que concernant le reste c'est à la charge de l'acheteur.

Monsieur Thuilliez demande où se fera le stationnement car il n'apparaît pas sur le plan.

Monsieur le maire répond que celui-ci se fera uniquement sur les parcelles des futurs propriétaires.

Monsieur Thuilliez insiste sur le fait que s'il n'y a pas assez de place sur les parcelles, les autres véhicules se stationneront dans le chemin perdu.

Monsieur le maire informe que le nécessaire sera fait pour que cela ne se fasse pas.

Monsieur Blondel demande qui a déterminé le choix de l'acheteur.

Monsieur le maire répond que sur les 5 dossiers présentés, 2 se rapprochaient mais que le choix s'est porté sur celui de M. Ridoux et M. Vanhersecke car le 2^{ème} n'avait pas donné de plan d'implantation des parcelles, entre autre.

Monsieur Thuilliez revient sur les frais de bornage et autres et demande que la prise en charge soit notée sur la délibération.

Monsieur le maire répond positivement dans la mesure où un document précisant cela signé des acheteurs avait été préalablement présenté lors de la réunion plénière précédente.

Projet de délibération :

Monsieur le maire rappelle aux élus la délibération 2017-46 du 16/11/2017 autorisant la vente de la parcelle en triangle ZL10 « Aux champs des oisons - Chemin perdu » pour 3 284 m² afin de compenser une partie de l'achat de la propriété rue de l'Eglise.

L'estimation réalisée par les domaines était de 176 000 €.

La procédure de vente mise en place était au plus offrant et selon le projet, avec un dépôt des propositions sous enveloppes avant le 31/01/2018.

Lors de l'ouverture des enveloppes, le 05/02, 5 dépôts avaient été effectués :

- 1 – Une maison d'habitation sur l'ensemble de la parcelle pour 205 000 €.
- 2 – Une maison principale + un petit collectif (6 à 8 appartements) pour 185 000 €.
- 3 – Un lotissement de 6 habitations (style Terres du Soleil) pour 201 000 €.
- 4 – Un aménagement de 6 terrains à bâtir, constructions libres, pour 220 000 €.
- 5 – Un aménagement de 5 parcelles avec maisons en bois pour 225 000 €.

Après plusieurs rencontres, le choix s'est fixé sur la proposition n°4 de M. Ridoux et M. Vanhersecke pour un lot de 7 terrains à bâtir en constructions libres pour 220 000 €.

Monsieur le maire précise qu'après le passage du géomètre pour définir les délimitations du terrain, une division parcellaire sera nécessaire.

Le bornage est à la charge de la commune et le reste (réseaux et voiries) est à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 1 abstention,

- AUTORISE la vente de la parcelle ZL10 à M. Ridoux et M. Vanhersecke,

- PRECISE que les frais de réseaux et de voirie sont pris en charge par M. Ridoux et M. Vanhersecke,

- AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de la parcelle ZL10 et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décisions du maire

1^{er} point : Contrat de maintenance de l'éclairage public

Monsieur le maire informe les élus que le contrat de maintenance de l'éclairage public arrive à terme le 31 mars 2018.

La commune travaillait avec la société HEUDRON DAUPHIN depuis plusieurs années avec un coût de 8200 € par an pour une convention signée de 4 ans soit 32800€.

Il précise qu'il est possible de bénéficier de la convention signée avec la centrale d'achat d'Amiens Métropole (AMCA), et ainsi de travailler avec une entreprise qui a répondu à l'appel d'offre de la métropole.

Le coût est de l'ordre de 22000 € pour 5 ans.

Monsieur le maire informe donc, qu'à partir du 1er avril, la commune passera par ce nouveau prestataire et que cela évite aussi de nous lancer dans une MAPA (Marché d'Appel d'offre Adapté).

Monsieur Thuilliez demande pourquoi ne passe-t-on pas la décision en conseil municipal. Monsieur le maire répond que cela n'est pas nécessaire car on a déjà délibéré pour adhérer à l'AMCA.

Monsieur Therry souligne que le dossier est complet et qu'il va permettre d'étudier le changement des lampes qui ont une vie de 5/6 ans par des LED.

Toutes les lampes ayant été changées en 2014, cette année la commune effectue du curatif et en 2019, celles-ci commenceront à être changées par des LED.

2^{ème} point : Réalisation des vestiaires à la salle de roller

Suite à la réunion plénière du 8/03, monsieur le maire a contacté les élus de la métropole pour leur signaler du choix des élus de Pont de Metz d'intégrer le financement du fonds de concours pour la réalisation des vestiaires à la salle de roller hockey.

Coût total des travaux : 232800 € soit un fonds de concours de 69 300 € qui s'étalera sur 4 ans.

Monsieur le maire précise qu'à ce jour la convention n'est pas encore signée, mais la demande a été faite pour que le premier versement se fasse sur l'exercice 2019.

Monsieur Thuilliez fait la même remarque que pour l'éclairage public, pourquoi ne passe-t-on pas la décision en conseil municipal et il dit que la décision est déjà actée sans demander aux élus.

Monsieur le maire répond que la décision a été discutée dans la réunion plénière précédente pour des raisons de réalisation rapide afin de ne pas pénaliser le club et précise que les élus présents à la réunion plénière étaient unanimes pour ce projet.

3^{ème} point : Travaux d'aménagement de la Grande rue du Petit Saint Jean

Monsieur le maire répète que comme discuté en plénière, le montant des travaux TTC se monte à 452 818.14 € TTC.

La participation d'Amiens Métropole de 50% du montant hors taxe va être votée au mois d'avril.

Monsieur le maire repréciser que la commune contractera 2 emprunts pour la moitié des travaux hors taxe et pour la totalité de la TVA.

Le financement sera donc pris en compte dans l'élaboration du budget 2018.

Monsieur Thuilliez indique qu'il a vu les plans des travaux et il remarque qu'il est prévu de mettre en place des feux tricolores au niveau du pont SNCF. Il demande pourquoi ne pas avoir choisi un « céder le passage » avec priorité de passages aux véhicules venant de la route de Rouen.

Monsieur le maire répond que cette solution a été étudiée avec les services de la métropole mais ce type d'installation est considéré comme accidentogène.

4^{ème} point : Tenue et l'ouverture des réunions plénières

Monsieur le maire prend la parole :

« Dès le début du mandat, j'ai souhaité que l'information concernant les actions de la vie municipale soit diffusée à tous les élus, que ces élus soient de la majorité ou non, que ces actions soient de la plus haute importance ou moindre.

Dans un souci d'équité entre tous les élus dans la diffusion des informations, les comptes rendus de réunion de bureau vous sont adressés chaque semaine avec l'avancement des différents dossiers.

Vous êtes d'ailleurs invités et libres de poser des questions en fonction de votre compréhension concernant la lecture desdits comptes rendus.

Toujours sans obligation de ma part et dans un souci de transparence ou de débat démocratique, j'ai souhaité qu'une réunion plénière soit mise en place, quasiment avant chaque conseil municipal afin de le préparer et d'échanger ensemble, majorité et opposition, sur les différents dossiers à traiter.

Il est à noter que, depuis quelques temps, certaines personnes, élus d'opposition, s'abstiennent d'être présentes à ces dites réunions.

C'est pourquoi, je ne peux pas accepter que des remarques soient formulées ouvertement contre des élus de la majorité quant à leur présence au conseil municipal.

Il ne faut pas oublier que les réunions de bureau, les plénières et les conseils municipaux, ne sont que la partie visible de l'iceberg en ce qui concerne le travail et l'investissement fournis par les personnes visées.

Aussi, je m'interroge donc quant à la suite à donner ?!

Est-ce que les plénières restent ouvertes à tous ?

Est-ce que les comptes rendus de réunions de bureau doivent toujours être diffusés au plus grand nombre ?

Parce que je ne peux pas admettre ces jugements gratuits et non fondés.

Je tiens à renouveler ma confiance aux membres de mon équipe et les remercier de leur travail et de leur soutien.

J'espère néanmoins que nous pourrons de nouveau travailler sereinement tous ensemble, dans la seule optique de faire avancer les dossiers et de rendre le quotidien des Messipontins meilleur chaque jour.

Il me semble que c'est la chose la plus importante et cela doit être notre principale priorité ».

Monsieur Blondel répond que le délai est trop court pour pouvoir être présent et que tous les élus de la majorité ne sont pas toujours là lors des plénières et des conseils municipaux.

Monsieur le maire précise que ce 4^{ème} point n'ouvrirait pas au débat, mais répond qu'il comprend qu'il puisse y avoir des absences, mais pas quand elles sont systématiques.

Question ajoutée

2018-9 : Mise en place d'une ligne de trésorerie

Monsieur le maire explique aux élus que chaque année, du fait du paiement de l'annuité du principal emprunt en janvier, les liquidités de trésorerie sont faibles. Cette année, un retard dans la perception de nos recettes est constaté, notamment sur les remboursements des emplois aidés et les maladies.

Pour pallier à cette difficulté, monsieur le maire propose de solliciter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.

Monsieur Lhoest demande si c'est la même chose que l'on faisait qu'il y a quelques années.

Monsieur Thilloy répond par l'affirmative.

Monsieur le maire demande donc l'autorisation de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole une ligne de crédit pour un montant de 120 000 €, pour une durée de 12 mois, au taux indexé sur EURIBOR 3 mois instantané J-2. Frais de dossier : 240,00 €.

Projet de délibération :

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de créer une ligne de trésorerie au budget de l'exercice 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

◆ Décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie une ligne de crédit pour un montant de 120 000 €, pour une durée de 12 mois, au taux indexé sur EURIBOR 3 mois instantané J-2.

Frais de dossier : 240,00 €.

◆ Prend l'engagement pendant toute la durée de l'emprunt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

◆ Confère toutes délégations utiles à monsieur le maire pour la réalisation du prêt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Questions orales

Monsieur le maire informe les élus de la mise en place d'une demande d'aide, à la mairie et à l'école, suite à l'incendie de la maison de la famille Cahon.

Madame Bednarz précise les besoins de la famille.

Monsieur Thuilliez demande qu'elle est la suite donnée aux avis des habitants de la rue du Terrain concernant les propositions d'amélioration sur la circulation et le stationnement.

Monsieur le maire répond qu'il a fait suivre les documents au service d'Amiens Métropole qui était venu pour la 1^{ère} réunion.

Monsieur le maire demande de la part de D. Vasseur, si pour la fête des écoles les 22 et 23/06, des élus seraient disponibles pour aider.

Madame Leclercq informe :

31/03 - Chasse aux œufs

20/05 - Réderie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le président,

Les membres du conseil,

Le secrétaire,

Mention d'affichage : le président soussigné, constate que les délibérations de cette séance ont été affichées le 28/03/2018.